



COMPROMIS SUR LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Présents en visioconférence : CFDT, CGT, FO et employeurs.

Cabinet ACTENSE : actuaire de la branche

COMPTE-RENDU
CONVENTIONNEL
CPPNI CCNT FMR
24 JUIN 2020

1. Examens des comptes des régimes santé et prévoyance 2019

Régime de santé.

Depuis 2018, les cotisations ont diminué, avec la mise en place des taux d'appel. Le rapport prestations sur cotisations s'est dégradé, le but étant de diminuer les réserves trop importantes du régime. Compte tenu de ces éléments, le régime reste globalement à l'équilibre.

L'actuaire nous fait remarquer que les effectifs du régime (3970 salariés actifs) stagnent alors que les cotisations ont diminué de 20 % depuis 2018 et que le niveau de protection est attractif. Pour les employeurs, un travail politique est à faire auprès des structures qui ne rentrent pas dans la mutualisation. Un équilibre est à trouver entre action directive et accompagnement auprès de ces structures.

Pour FO, il faut interroger afin de connaître les freins à la mutualisation.

Les employeurs évoquent les causes possibles : attrait de tarifs plus bas ailleurs, délais de résiliation contraignants. ACTENSE propose un outil simple pour le savoir.

Chacun se questionne sur l'impact de la crise sanitaire sur le régime.

La commission constate que le DES (Degré Elevé de Solidarité) est peu utilisé. FO insiste sur la nécessité de continuer à communiquer sur ce dispositif et éventuellement simplifier le référentiel, le règlement d'accès à ce fonds.

Régime de prévoyance.

Le travail réalisé ces dernières années a permis de trouver l'équilibre. Cependant pour l'actuaire, certains points de méthode restent à éclaircir avec Mutex.

Ordre du jour :

1. Examen des comptes des régimes santé et prévoyance
2. Validation des comptes-rendus de CPPNI des 22 janvier et 13 mai
3. Fin de période de recommandation du régime santé
4. Formation professionnelle
5. Ouverture de négociations salariales 2021

FO demande la programmation d'un temps de travail sur les questions soulevées par ACTENCE. Les employeurs sont d'accord.

2. Validation de comptes-rendus des CPPNI du 22 janvier et du 13 mai 2020

Après quelques modifications, les comptes-rendus sont adoptés.

3. Fin de période de recommandation du régime de santé

Le régime actuel prend fin au 31 décembre 2020. Le syndicat employeur veut prolonger pendant 2 ans et demi, le régime actuel sous forme de statu quo (reconduite du régime actuel, mais sans appel d'offres).

Pour rappel, FO et la CGT s'étaient prononcées pour un renouvellement sous forme de recommandation. La CFDT s'était exprimée pour une labellisation sans être opposée à un statu quo.

Sauf que maintenant, suite à la crise sanitaire, il est trop tard pour lancer une procédure de recommandation pour un régime opérationnel au 1^{er} janvier 2021. Le statu quo paraît une solution intermédiaire satisfaisante pour tous.

Jusqu'à quand ? Pour FO, il s'agit de se donner un an de plus pour avoir le temps de lancer une procédure de recommandation.

Les autres organisations syndicales de salariés se prononcent pour un délai de 2 ans de travail pour une mise place du nouveau régime en janvier 2023 et les employeurs pour juillet 2023.

Pour FO, le compromis raisonnable serait le 1^{er} janvier 2023.

La CFDT et la CGT suivent dans ce sens. Les employeurs vont se concerter et apporteront leur position pour le 10 juillet.

FO demande si l'hypothèse 2023 ne va pas se télescoper avec la fin de la recommandation du régime de prévoyance ? C'est exact. FO demande aussi si le décalage entre la prévoyance et la complémentaire santé ne permet pas de maintenir une pression constante sur les assureurs. L'actuaire partage cet avis, mais dit aussi que ce n'est peut-être pas une mauvaise chose de renégocier les 2 régimes en même temps. La CFDT y est favorable.

FO soulève la question d'une mise en place, dans le futur régime, de pénalités pour les opérateurs en cas de non-respect des délais, notamment de fourniture des documents.

La CGT est d'accord avec nous.

L'actuaire nous apprend qu'une Branche a mis des indicateurs stricts aux assureurs pour augmenter la mutualisation : avec des objectifs de contacts auprès des employeurs. En fonction de l'atteinte ou non de ces objectifs, la Branche a mis en place des pénalités si les opérateurs ne jouent pas le jeu. Ces éléments semblent des pistes intéressantes.

Dans l'immédiat, dans le cadre du statu quo, nous devons obligatoirement être très stricts sur les obligations des organismes d'assurance.

Pour FO, il faut se rapprocher au plus près des principes d'une recommandation. La rédaction du texte va être confiée à un cabinet d'avocats spécialisés.

4. Formation professionnelle : plan de relance de l'alternance

Le Conseil d'Administration de l'OPCO propose de porter le niveau de prise en charge d'un contrat de professionnalisation à 18 € de l'heure au lieu de 12 €, à compter du 1^{er} juillet 2020, jusqu'à la fin de l'année, afin de relancer le dispositif « contrat de pro ». La CPPNI se prononce favorablement sur cette disposition.

Les employeurs nous proposent la négociation d'un avenant concernant le contrat de professionnalisation pour la prochaine CPPNI.

FO propose qu'une partie de l'augmentation de la prise en charge horaire soit fléchée vers les salaires des alternants. Les employeurs ne se prononcent pas sur cette proposition...

5. Ouverture de négociations salariales 2021

La CGT fera des propositions ultérieurement par mail ou à la prochaine CPPNI. La CFDT dit qu'avec un point en dessous 5,16 euros, certaines grilles resteront en dessous du SMIC.

FO précise qu'il faut une augmentation générale des salaires d'au moins 20 %. Pour les organisations de salariés, des grilles infra SMIC ne sont pas acceptables.

Après ces échanges, les employeurs donneront leur proposition à la prochaine CPPNI.

Prochaine réunion, le 22 juillet 2020

Paris, le 24 juillet 2020

Pour FO, Sylvie BECK, Olivier Hallay